

Appel au peuple suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 17

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(Entre mars et avril, chante, coucou, si tu es en vie !)

Pour que l'année soit propice aux blés, il ne faut pas qu'il chante en été. On disait autrefois à Blonay : *S'on où le coucou après la Saint-Dzan, le pan rentsere d'on batz po tsaque dzoua que léi a après la Saint-Dzan* (si l'on entend le coucou après la Saint-Jean, le pain renchérit d'un batz pour chaque jour qu'il y a après la Saint-Jean).

Le seul pain qui n'ait jamais renchéri, c'est le pain de coucou, *lo pan ao coucou*, nom donné à une espèce d'oxalide, la surelle, très répandue dans les sapinières et dont la fleur se nomme *la mola ao coucou* (le fromage du coucou).

On appelle : *la nâ ao coucou*, la neige qui tombe après le premier chant du coucou.

Et le dernier retour de froid, la dernière giboulée du printemps, c'est *la rebusa ô coucou*.

Le coucou passe — chez les oiseaux — pour le type achevé du mari trompé. Mais si l'on en croit une ronde qu'on chantait et qu'on dansait dans la vallée de la Broye : *Ne san pa ti su lè z'abro lè cocu, ien a bin dein la vela d'âi vetu* (ils ne sont pas tous sur les arbres les coucous, il y en a bien en ville des vêtus).

Imiter le chant du coucou, comme aiment à le faire les enfants, se dit en patois : *coucoullâ*. *T'a prâo coucoullâ dinse* (tu as assez chanté : coucou !)

Mais arrêtons-nous ici, afin de ne pas encourir le même reproche. V. F.

Oui et non. — C'était au moment d'une révision de la Constitution fédérale. Notre Parlement était très divisé et les esprits échauffés à tel point, que partisans et adversaires du projet de nouvelle révision ne voulaient plus, en dehors des séances, se rencontrer dans les mêmes établissements.

Cette animosité contrariait fort un restaurateur de Berne, dont la cuisine réputée avait jusqu'alors concilié toutes les opinions, tous les partis. Un grand nombre de ses clients avaient émigré.

Pour mettre fin à cette situation critique, le rusé restaurateur fit modifier son enseigne comme suit :

*Restaurant des OUI !
Café des NON !*

A PROPOS DE DAVEL

A propos de l'article sur Davel, paru dans notre dernier numéro, nous avons reçu la lettre que voici :

Lausanne, le 20 avril 1918.

Mon cher Conteur,

J'ETANT un coup d'œil sur le *Conteur*, à son arrivée, j'y lis l'article que M. L. Mogeon a consacré à Davel.

Je suis étonné de n'y pas voir cité, à côté des monuments de Cully, de Vidy, du Château (1898) et même de la table du café de la Glisse, le plus ancien en date, à savoir la plaque commémorative (très modeste, il est vrai) érigée en 1839, sur l'une des murailles de la grande nef de la cathédrale. Cette plaque aurait eu d'autant plus de raison d'être signalée, qu'elle rappelle la décision prise par l'Assemblée provisoire de 1798 et, en second lieu, qu'elle fut érigée grâce à un legs du général F.-C. de la Harpe. Celui-ci ne fut donc pas un ingrat envers le martyr de 1723.

Lewinson, dans sa biographie de Davel (parue en 1896) dit, à la page 73, que « le dit F.-C. de la Harpe avait, dans ses écrits, largement popularisé le nom de Davel ». Je ne puis dire si c'est exact.

Voici le texte de la table de la cathédrale :

« A la mémoire du major Davel, mort sur l'échafaud, en 1723, le 24 avril, martyr des droits et de la liberté du peuple vaudois. Les Vau-

« dois de l'Assemblée provisoire de 1798, la générosité de Frédéric-César de la Harpe, la reconnaissance du canton de Vaud, ont consacré ce monument, érigé l'an 1839 au mois d'avril, le 24^e jour.

« A Dieu seul honneur et gloire. »

Reçois, mon cher Conteur, mes bien cordiales salutations.

G.-A. BRIDEL.

Mort pour notre liberté !

24 avril 1723.

Et puisque nous avons occasion de reparler de Davel et que nous sommes à l'anniversaire de sa mort, rappelons ce fait historique, encore qu'il ne soit pas très brillant pour les contemporains de notre martyr vaudois, pour lesquels il sacrifiait sa vie. Il est des pages d'histoire qu'il ne se faut jamais lasser de rappeler, surtout en des temps troublés et inquiétants comme ceux que nous vivons.

Nous reproduisons textuellement le récit que fait M. Paul Maillefer, syndic de Lausanne et conseiller national, dans sa belle *Histoire du canton de Vaud dès les origines* (Payot et Cie, éditeurs).

Le major apprit sa condamnation le 23 avril, de la bouche de deux ministres de Lausanne. Il écouta la sentence sans sourcilier. Il passa une nuit fort calme. Comme il avait fait froid, Davel, songeant à ses compatriotes, dit, au matin : « Voici une nuit qui aura fait bien du mal aux pauvres vigneron de Lavaux. »

Vers midi, le condamné fut amené dans la cour du Château, devant ses juges. On lui lut son arrêt de mort. Puis le funèbre cortège se mit en marche. Davel avait revêtu l'uniforme des grands jours, mais il refusa un cheval qu'on lui offrait. Il marcha du Château jusqu'à Vidy, non point comme un criminel que l'on mène à la mort, mais comme un officier à la tête de sa troupe. Il était accompagné par plusieurs ministres. Un piquet de soldats et de cavaliers lui faisait escorte. Une foule énorme suivait le convoi, émue de sympathie ou de curiosité.

Avant de mourir, Davel fit au peuple une noble exhortation, engageant les Vaudois à se corriger de la manie des procès, à s'acquitter mieux de leurs devoirs religieux ; il exhorta aussi les pasteurs à remplir leur charge avec conscience et fidélité, à s'y préparer avec le zèle nécessaire : « *C'est ici la plus excellente et la plus glorieuse journée de ma vie. C'est pour moi un jour de triomphe qui couronne et qui surpasse tout ce qui a pu m'arriver jusqu'ici de plus brillant.* »

Le ministre de Saussure prononça ensuite une exhortation sur ce texte de Salomon : « Il y a telle vie qui paraît droite à l'homme, mais dont les issues sont des voies à la mort. » Il insista sur le caractère du martyr, sa haute et belle personnalité, sur sa conduite et ses mœurs irréprochables, sa carrière brillante, sa piété, sa charité envers les pauvres, et sur le fait que Davel avait agi sincèrement, persuadé qu'il était de faire son devoir.

Puis Davel fit ses adieux aux ecclésiastiques. Il ôta son habit avec le plus grand calme, s'assied sur le siège fatal. On lui couvre aussitôt les yeux, et en un clin d'œil le bourreau de Moudon lui tranche la tête.

D'autres révolutionnaires, conclut M. Maillefer, ont, en d'autres temps et en d'autres lieux, sacrifié leur vie pour la liberté. Si le major de Cully occupe une place à part dans l'histoire des patriotes martyrs, si le canton de Vaud et la Suisse honorent particulièrement sa mémoire, cela tient à la noble attitude de cet homme après son arrestation, dans sa prison, au milieu des angoisses de la torture, devant ses juges, sur l'échafaud. C'est là que Davel fut l'apôtre d'une idée, le héros d'une noble cause, aussi sublime que Scévola devant son brasier, que Socrate buvant la ciguë. Aucun pays, aucune époque n'ont fourni à l'histoire une figure plus grande, plus pure, plus belle.

LE POINT FINAL

Nous avons encore reçu la lettre que voici, répliquant à celle que nous avons publiée samedi dernier. Cet échange de lettres a été provoqué, on s'en souvient, par les articles intitulés : *Une page d'histoire neuchâteloise*, parus il y a quelques semaines.

Le débat est clos.

Neuchâtel, le 20 avril 1918.

Messieurs les rédacteurs
du *Conteur Vaudois*,

Chers messieurs,

J'IGNORE pourquoi M. Guibert relève sur un ton si amer un article qui ne le visait en aucune façon. Je n'ai pas dit un mot de lui ; je n'ai pas fait la moindre remarque sur la forme, le style, l'orthographe du récit qu'il a publié. Je me suis borné à dire que ce récit paraîtrait bien étrange à ceux qui connaissent la réalité des faits. Et j'ai cité le récit de Numa Droz, rédigé d'après les documents officiels et dont l'autorité vaut peut-être celle de M. Guibert et de son sergent.

Il me semblait qu'un point d'histoire pouvait se discuter sans humeur : M. Guibert en juge autrement ; je n'éprouve aucune envie d'entrer en conversation avec lui.

Avec vous, messieurs les rédacteurs, je n'y ai jamais trouvé que de l'agrément ; aussi vous assure-je de mes sentiments bien cordiaux.

PHILIPPE GODET.

Appel au peuple suisse. — Notre format ne nous permet pas de publier in extenso l'appel que vient de lancer au peuple suisse le colonel Feldmann, chef des œuvres sociales de l'armée.

Cet appel énumère, en résumé et leur but et leur activité à ce jour, les différentes œuvres, toutes dignes d'intérêt, qu'il s'agit de soutenir. Les nouveaux fonds seront recueillis par un *Don national suisse pour nos soldats et leurs familles*.

Tous les Confédérés, tous ceux qui jouissent de la protection de notre pays considéreront comme un devoir et un honneur de contribuer à cette œuvre ; sans distinction de partis et de confessions, toute la population prouvera ainsi sa reconnaissance à notre armée. Nos défenseurs ont le droit d'être préservés de la misère.

Pour recueillir les secours, on organisera des collectes à domicile et dans les églises ; des concerts, conférences, etc ; une journée de l'armée suisse. Nous les recommandons chaudement à nos lecteurs.

ONNA MISA

LA coumouna de Nâfoumâ l'avâi fauta d'ar marehli po crozâ lè fôusse ao cemeteri.

Lo père Pêtafro que l'étâi devant, s'êla laissâ mourî assebin et l'è justameint li que faillâ reimpliêci. Dein clli teimps quie (l'étâi bin dâi z'annâie devant que Gueliaumo sâi fê), on misâve la plliêce de marehli, quemet on misâve assebin tote lè z'autrè plliêce de coumouna, du clliaque de souneu, publicatue, maisonneu, taupî, tant qu'a clliaque que gardâve lo bocan dau velâdzo po tote lè fenne que l'avant dâi tchivre. Dan lo secretero l'avâi fê onna publicachon que sè desâi dinse :

« La Municipalitâ de Nâfoumâ à petits et grands fâ savâi que lâi arâ l'autro demâ la misa po nommâ lo marehli po einterrâ. »

Et n'è pardieu pas lè z'amateu que manqué, vant, du clli grand petsegan de Fresî, avoué s'tsambe corbê, asse chet qu'on passi et qu'on lè desâi la Moo, tant qu'âo gros Pêllion, pans quemet onna troûie, que socliâve asse épa qu'on moulin à vannâ. Lè principalement lè doû que misâvant. Cein lau z'arâ fê quauque courtse, Fresî po bâire quauque canon, que Pêllion quauque verratson. Sè betâvant dess que faillâ ôdre.

— A guîero l'eimmandzi-vo ? so desâi lè bouêlan que criâve la misa.

— A dhî batse la fôussa ! fâ Fresî.

— A nâo batse ! que dit Pêllion.

— Houit et demi ! que remet Fresî.